

reconnaissance intarissable que nous entretenons pour le Prélat défunt et de déclarer publiquement que sa mémoire vivra toujours parmi nous comme celle d'un insigne bienfaiteur de cette paroisse."

Un témoignage de gratitude plus éclatant encore lui est dû de la part du clergé de l'archidiocèse pour la munificence avec laquelle il a doté la "Société ecclésiastique Saint Joseph," dont le but comme on le sait est de secourir pécuniairement pendant leur vie ceux de ses membres qui deviennent infirmes et d'aider par des prières tous les associés après leur mort. Or, depuis 1884, époque à laquelle il fut chargé de l'expédition des messes, jusqu'en 1890, Mgr Legaré a versé, à même ce revenu personnel, plus de sept mille piastres dans cette caisse de secours dont il est devenu en quelque sorte le second fondateur. Monseigneur Marois, en lui succédant dans cette fonction, a bien voulu depuis lors imiter cette charitable générosité.

C'est par ce fait de sublime désintéressement